Centre Départemental de Gestion
HAUTE VIENNE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° DCA 2023/07	Adhésion au dispositif « Référent déontologue mutualisé » porté par les CDG24, 33 et 47	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/08	Mise en œuvre 2023 de la mission « Référent déontologue » sur le nouveau périmètre de mutualisation	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/09	Mission « Aide au recrutement »	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/10	Approbation du Compte administratif 2022	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/11	Approbation du Compte de gestion 2022	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/12	Affectation du résultat 2022	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/13	Budget primitif 2023	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/14	Subvention à l'ANDCDG	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/15	Subvention au COS 87	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/16	Cotisation des collectivités : proposition de dégrèvement	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/17	Frais de gestion du contrat groupe d'assurance risque statutaire	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/18	Modification du tableau des effectifs	APPROUVE
Délibération n° DCA 2023/19	Gratification des collaborateurs bénévoles	APPROUVE

Liste publiée sur le site internet du CDG 87 le 07/04/2023

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

La Directrice,

Caroline FRITZ

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/07

Thème : Prestations aux collectivités

Objet : Adhésion au dispositif « référent déontologue mutualisé » porté par les CDG 24, 33 et 47

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle que la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a confié aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire : la fonction de référent déontologue et laïcité.

Cette mission est financée pour les collectivités et établissements publics affiliés par la cotisation obligatoire.

De plus, la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a créé un cadre juridique général applicable aux lanceurs d'alerte. Cette loi a été complétée par le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État et par une circulaire en date du 19 juillet 2018 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics.

La réglementation fixe des principes généraux communs à tous les employeurs, publics ou privés, mais aussi des obligations spécifiques pour les employeurs les plus importants, à savoir s'agissant des collectivités locales :

- les régions et départements ainsi que les établissements publics en relevant,

- les communes de plus de 10 000 habitants,
- les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins une commune de plus de 10 000 habitants,
- les autres personnes morales de droit public d'au moins 50 agents

Ces employeurs territoriaux ont ainsi l'obligation de désigner un référent alerte éthique qui peut être une personne physique, extérieure ou interne à la collectivité ou l'établissement, ou encore toute entité de droit public ou de droit privé, quelle que soit sa dénomination, dotée ou non de la personne morale.

Par délibération en date du 18 décembre 2017, le Conseil d'administration du CDG87 a validé le principe de la création d'un collège de référents déontologues pour répondre à ses obligations.

L'article 28 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoyant que le référent déontologue pouvait aussi exercer les fonctions de référent alerte éthique, la compétence Référent déontologue a été complétée en 2021 par l'alerte éthique pour une durée de 3 ans de façon commune au niveau du Limousin.

Pour l'exercice de la mission de référent déontologue et dans un souci de mutualisation des moyens et d'harmonisation des procédures, le CDG87 souhaite adhérer au dispositif mutualisé mis en place en 2017 par les CDG24, 33 et 47.

Les CDG19 et 23 souhaitent également rejoindre ce dispositif qui serait mutualisé auprès de 6 centres de gestion.

DISPOSITIF PROPOSE

Pour l'exercice de cette mission, les 3 centres de gestion initialement partenaires proposent :

- D'élargir le champ d'action du dispositif en le mutualisant désormais auprès de 6 Centres de gestion (les CDG 24, 33 et 47 initialement partenaires depuis 2017 et les CDG 19, 23 et 87 nouveaux entrants)
- De conserver la forme collégiale en l'état et de fonctionner en 2023 avec un collège commun aux centres de gestion de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Haute-Vienne et en désignant 3 personnalités qualifiées extérieures aux centres de gestion
- D'adopter des règles communes pour permettre l'exercice des missions (moyens techniques, notamment informatiques alloués, règlement intérieur du collège, rémunération des membres du collège, communication en direction des agents)

De plus, le référent déontologue exercerait toujours la fonction de référent laïcité.

Existant depuis 2017 (circulaire du 15 mars 2017 sur le respect du principe de la laïcité dans la fonction publique), cette dernière s'est vu conforter par la loi sur le respect des principes de la République et le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021.

Le décret du 23 décembre 2021 ne précise pas explicitement que les fonctions de référent laïcité pouvaient être confiées au référent déontologue, sous réserve qu'il réponde par ailleurs aux conditions spécifiques du référent laïcité, mais il laisse subsister une autorisation implicite de « fusion-absorption » des deux dispositifs.

Ces procédures et missions qui seront instituées par les collectivités devront être portées à la connaissance large et à l'attention des membres du personnel ou des collaborateurs extérieurs et occasionnels qui souhaitent procéder à une alerte éthique.

MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Il est proposé de conserver le collège de référents déontologues, commun aux CDG 24, 33 et 47 et que les Présidents de ces trois centres de gestion ont désignés par arrêtés concordants, MM. Jean du BOIS de GAUDUSSON (24), Professeur émérite de droit public, Sylvain NIQUEGE (33), Professeur de droit

public et Philippe PASQUET (47), directeur général des services d'une Communauté d'Agglomération à la retraite.

Ce collège commun serait étendu pour l'année civile en cours aux CDG 19, 23 et 87.

Le collège ainsi désigné est compétent pour exercer les missions de référent déontologue, de référent laïcité et de référent lanceurs d'alerte.

Le collège de déontologues pourra être saisi par courrier ou par mail uniquement et les agents recevront une réponse écrite et confidentielle.

De plus, il est proposé d'allouer au collège de référents déontologues, les moyens matériels et notamment informatiques, permettant l'exercice de la mission (courriel, secrétariat administratif).

En outre, les 6 CDG partenaires participeraient à la prise en charge de la rémunération des référents déontologues (à hauteur de 6000 € par an pour les CDG 24, 33 et 47 initialement partenaires et de 1200 € par an pour les CDG 19, 23 et 87 nouveaux entrants) ainsi qu'à la tenue de leur secrétariat.

Cet accord provisoire vaudrait pour l'année 2023 dans la mesure où un projet de refonte du dispositif est prévu pour le 1er janvier 2024.

Afin de simplifier la gestion financière du dossier, le CDG 24 verserait la totalité de la rémunération mensuelle due à chaque membre du collège, puis se ferait rembourser la quote-part auprès des 5 autres CDG, par l'émission d'un titre annuel de recettes.

Enfin, il est proposé de permettre aux collectivités non affiliées au Centre de gestion mais adhérentes au socle commun de confier cette mission au Centre de gestion.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **VALIDE** l'adhésion au dispositif Référent déontologue mutualisé initié par les CDG 24, 33 et 47
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette adhésion
- **VALIDE** le projet ci-joint de délibération concordante définissant la mise en œuvre de la mission référent déontologue sur le nouveau périmètre de mutualisation

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

La Présidente,

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07 avr 2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07 avr 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

délibération DCA 2023/07 relative à l'adhésion au dispositif référent déontologue mutualisé porté par CDG 24, 33 et 47

Date de transmission de l'acte : 07/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2023

Numéro de l'acte : del-032023-07 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-288708522-20230330-del-032023-07-DE

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Caroline FRITZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/08

Thème : Prestations aux collectivités

Objet : Mise en œuvre 2023 de la mission « Référent déontologue » sur le nouveau périmètre de mutualisation

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 124-2 et L. 124-3,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu la loi n° 828 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public et le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs

d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,

Vu le protocole de mise en œuvre de l'adhésion des collectivités territoriales non affiliées au socle commun de compétences,

Vu le rapport de la Présidente,

Considérant que l'article L.124-2 du Code général de la fonction publique dispose que « Tout agent public a le droit de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux chapitres I à III et au présent chapitre. Cette fonction de conseil s'exerce sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives du chef de service. »

Considérant que l'article L.452-38 du Code général de la fonction publique dispose que :

Sous réserve des compétences du Centre national de la fonction publique territoriale prévues à l'article L. 451-9, les centres de gestion assurent, en sus des missions mentionnées à l'article L. 452-36, pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, ainsi que leurs propres agents y compris ceux mentionnés à l'article L. 542-7, les missions suivantes :

(...)

7° Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2

8° La désignation d'un référent laïcité chargé des missions prévues à l'article L. 124-3

Considérant que l'article L.452-39 du Code général de la fonction publique dispose que :

Une collectivité ou un établissement mentionné à l'article L. 452-1, non affilié au centre de gestion dans le ressort duquel il se trouve, peut, par délibération de son organe délibérant, demander à bénéficier de l'ensemble des missions suivantes :

(...)

2° Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2

5° La désignation d'un référent laïcité chargé des missions prévues à l'article L. 124-3

La collectivité ou l'établissement concerné ne peut exclure une ou plusieurs de ces missions qui constituent un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents **DECIDE** :

- De mettre en œuvre sur le périmètre des CDG 19, 23, 24, 33, 47 et 87, la mission de référent déontologue, ainsi que les missions de référent laïcité et référent lanceurs d'alerte que tout agent territorial pourra consulter pour tout conseil entrant dans le périmètre de ses compétences

- Que le référent déontologue sera à disposition des fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales affiliées et non affiliées, dans le cadre pour ces dernières du protocole de mise en œuvre de l'adhésion au socle commun de compétences

- Que le référent déontologue exercera sa mission dans le cadre d'une collégialité composée de trois référents déontologues désignés par les centres de gestion partenaires

- D'approuver la charte du référent déontologue et la lettre de mission qui seront notifiées au référent déontologue, le fonctionnement en collégialité nécessitant de surcroît la mise en place d'un règlement intérieur pour l'ensemble des référents déontologues

- D'autoriser la Présidente, au niveau départemental, à établir et signer tous actes de décisions relatifs à la désignation du référent déontologue et à doter des moyens nécessaires à son fonctionnement, et au niveau interdépartemental, à établir et signer tous actes et décisions relatifs à la désignation des référents déontologues dans le cadre de leur fnctionnement en collégialité

- D'allouer au collège de référents déontologues, les moyens matériels et notamment informatiques, permettant l'exercice de la mission (adresse mail, secrétariat administratif)

- De participer à la rémunération du collège des référents déontologues (à hauteur de 6000 € par an pour les CDG 24, 33 et 47 initialement partenaires et de 1200 € par an pour les CDG 19, 23 et 87 nouveaux entrants) ainsi qu'à la tenue de leur secrétariat

- De préciser qu'afin de simplifier la gestion financière du dossier, le CDG 24 versera la totalité de la rémunération mensuelle due à chaque membre du collège, puis se fera rembourser la quote-part auprès des CDG 19, 23, 33, 47 et 87 par l'émission d'un titre annuel de recettes.

- De préciser que cet accord vaut pour l'année civile 2023 dans la mesure où un projet de refonte du dispositif est prévu pour le 1er janvier 2024.

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07 . 04 2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07 . 04 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

délibération DCA 2023/08 relative à la mise en oeuvre référent déontologue sur le nouveau périmètre mutualisé

Date de transmission de l'acte : 07/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2023

Numéro de l'acte : del-032023-08 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-288708522-20230330-del-032023-08-DE

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Caroline FRITZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Centre Départemental de Gestion
HAUTE VIENNE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/09

Thème : Prestations aux collectivités

Objet : Mission Aide au recrutement

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

Vu l'article L452-40 du Code général de la Fonction Publique,

Considérant le besoin croissant des collectivités et établissements affiliés en matière d'appui au recrutement de leurs agents,

La Présidente rappelle les travaux présentés lors du Conseil d'administration en date du 2 décembre 2022 visant à faire évoluer l'offre de service du Pôle Prestations RH, emploi et compétences.

L'une des propositions retenues par les membres portait sur la construction d'une offre d'accompagnement au recrutement des collectivités qui le souhaiteraient, en s'appuyant sur les compétences détenues en interne et notamment ses capacités à :

- La prise en compte des spécificités du poste
- Construire des outils pertinents pour structurer le recrutement et répondre aux besoins
- Apporter un accompagnement à la carte par des professionnels
- Sa connaissance des divers secteurs d'activité de la FPT et une expertise métier
- La possibilité de réaliser des mises en situation professionnelle par des intervenants externes pour cerner le comportement et les motivations d'un individu dans son environnement de travail

Pour rappel, cette offre porterait sur :

- L'analyse, la définition et la formalisation du besoin de recrutement
- L'analyse et la sélection des candidatures
- La préparation et la participation aux entretiens de recrutement (y compris en incluant la mise en place d'épreuves techniques)
- Le conseil et l'accompagnement dans la mise en œuvre

Les membres présents ont souhaité lors de cette réunion du 2 décembre se voir présenter une offre tarifaire forfaitaire, incluant l'ensemble des étapes ci-dessus et sans distinction de spécificités du recrutement (catégorie hiérarchique, niveau d'expertise, avec ou sans mise en situation, ...)

C'est ainsi que la Présidente propose dans l'objectif d'offrir au plus grand nombre l'accès à ce service :

- Un montant forfaitaire de 500 € par intervention quelle que soit la catégorie hiérarchique du poste recherché et comprenant :
  - Le temps passé par les agents du CDG87
  - Les frais de déplacement
  - Les frais induits par une éventuelle mise en œuvre de tests pratiques

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **VALIDE** la mise en place d'un nouveau service à destination des collectivités et établissements affiliés
- **VALIDE** les modalités financières proposées par la Présidente
- **AUTORISE** la Présidente à signer avec les collectivités qui en feront la demande les conventions de mise en œuvre.

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07.04.2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07.04.2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/09 relative à la mission aide au recrutement
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-09 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-09-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Centre Départemental de Gestion
HAUTE VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 17

DELIBERATION n° DCA 2023/10

Thème : Affaires financières

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle que le compte administratif, qui retrace l'exécution du budget par l'ordonnateur, présente pour l'exercice 2022 les résultats ci-joint.

Les résultats présentés sont conformes en tous points aux indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi qu'aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

Conformément aux termes de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente Sylvie ACHARD se retire au moment du vote.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ★ HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07.04.2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07.04.2023

Section fonctionnement						
Chap.	**Désignation**	**BP**	**DM**	**BP voté**	**Réalisé**	**%**
011	Charges à caractère général	596 891		596 891	542 426	90,88%
012	Charges de personnel	2 608 327,66		2 608 327,66	2 089 988,69	80,13%
65	Autres charges de gestion courante	284 000		284 000	282 199,31	99,37%
66	Charges financières	7 183,34		7 183,34	7 183,34	100%
67	Charges exceptionnelles	2 000		2 000	-	
68	Dot. aux amortissements et provisions	72 211,63		72 211,63	70 488,35	97,61%
023	Vir. Section d'investissement	139 609,53		139 609,53		
Total dépenses		**3 710 223,16**		**3 710 223,16**	**2 992 285,69**	**80,65%**

Chap.	**Désignation**	**BP**	**DM**	**Total Voté**	**Réalisé**	**%**
70	Produits des services du domaine	2 742 500,00		2 742 500,00	3 032 872,13	110,59%
74	Dot. Part. et Subvention.	97 000		97 000	119 411,12	123,10
75	Autres produits gestion courante	80 100		80 100	96 037,36	119,90%
013	Atténuations de charges	40 000		40 000	100 680,12	251,70%
77	Produits exceptionnels	2 000		2 000		
002	Excédent Fonctionnement Reporté	748 623,16		748 623,16		
Total recettes		**3 710 223,16**	**-**	**3 710 223,16**	**3 349 000,73**	**110,44%**

SOLDE DE L'EXERCICE	356 715,04
RESULTATS ANTERIEURS	748 623,16
RESULTATS CUMULES	1 105 338,20

Section investissement							
Chap.	**Désignation**	**BP**	**DM**	**BP Voté**	**Reste Eng Jur**	**Réalisé**	**%**
16	Emprunts	35 136.22		35 136.22		35 136,22	100%
20	Immobilisations incorporelles	112 000		112 000	5 000	63 575,98	56,76%
21	Immobilisations corporelles	91 100		91 100	5 083,78	28 549,73	31,34%
23	Constructions	5 000		5 000	5 000		
27	Autres immobilisations financières	2 500		2 500			
Total dépenses		**245 736,22**		**245 736,22**	**15 083,78**	**127 261,93**	

Chap.	**Désignation**	**BP**	**DM**	**BP Voté**	**Reste Eng Jur**	**Réalisé**	**%**
001	Excédent antérieur reporté	32 081,50		32 081,50			
10	Dot. fonds divers et réserves	2 333,56		2 333,56		1 618,26	69,35%
28	Amortissements des immobilisations	71 711,63		71 711,63		70 488,35	98,29%
021	Vir. De la section de fonctionnement	139 609,53		139 609,53			
Total recettes		**245 736,22**		**245 736,22**		**72 106,61**	**42,40%**

SOLDE DE L'EXERCICE HORS RAR	**- 55 155,32**
RAR DEPENSE	**15 083,78**
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	**32 081,50**
RESULTAT NET	**- 23 073,82**
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR 1068	**38 157,60**

RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2022

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2022	Résultats de clôture
Investissement	32 081,50	15 083,78	-55 155,32	-23 073,82
Fonctionnement	748 623,16		356 715,04	1 105 338,20
Cumul	**724 339,59**	**15 083,78**	**210 781,19**	**1 067 180,60**

AFFECTATION RESULTAT 2022	
Résultat à affecter :	**1 105 338,20**
Couverture besoin financement S. Investissement 1068 :	**38 157,60**
Affectation supplémentaire à la S. Investissement 1068 :	**100 000**
Report à nouveau en S. Fonctionnement 002	**967 180,60**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/10 relative à l'approbation du compte administratif 2022
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-10 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-10-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers

Centre Départemental de Gestion
HAUTE-VIENNE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/11

Thème : Affaires financières

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité du comptable de l'établissement.

Il présente :

- Les opérations budgétaires de dépenses et recettes de l'exercice
- La balance d'entrée et la balance de sortie de tous les comptes
- Le bilan (actif et passif) qui reflète l'état du patrimoine de l'établissement

Les résultats budgétaires constatés par le compte de gestion sont conformes en tous points aux résultats du compte administratif.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07.04.2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07.04.2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/11 relative à l'approbation du compte de gestion 2022
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-11 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-11-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/12

Thème : Affaires financières

Objet : Affectation du résultat

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle qu'après avoir approuvé le compte administratif 2022 et pris connaissance pour le budget principal :

- du résultat de la section de fonctionnement,
- du solde d'exécution de la section d'investissement,
- de l'état des restes à réaliser,
- des excédents ou déficits antérieurs,

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à adopter l'affectation du résultat telle que déterminée ci-joint.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **ADOPTE** l'affectation du résultat telle que déterminée ci-joint

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07 . 04 . 2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07 . 04 . 2023

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS 2022

FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 2022	TOTAL BP 2022	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	3 710 223,16		3 710 223,16	3 349 000,73	90,26%	-
DEPENSES	3 710 223,16		3 710 223,16	2 992 285,69	80,65%	-

Résultat brut	**356 715,04**
Excédent antérieur	**748 623,16**
RESULTATS CUMULES :	**1 105 338,20**

(Résultat exercice + résultats antérieurs sans les RAR)

INVESTISSEMENT	BP 2022	DM 2022	TOTAL BP 2022	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	245 736,22	-	245 736,22	72 106,61	29,34%	
DEPENSES	245 736,22	-	245 736,22	127 261,93	51,79%	15 083,78

Résultat brut (Recette-dépenses) hors RAR	**- 55 155,32**
Excédent antérieur	**32 081,50**
RESULTAT NET :	**- 23 073,82**
RAR Dépenses	**15 083,78**
RAR Recettes	

Résultats à affecter	
AFFECTATION RESULTAT 2022	
Résultats à affecter :	**1 105 338,20**
Couverture besoin financement S. Investissement 1068 :	**38 157,60**
Affectation supplémentaire à la S. Investissement 1068 :	**100 000,00**
Report à nouveau en S. Fonctionnement 002	**967 180,60**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/12 relative à l'affectation du résultat
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-12 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-12-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/13

Thème : Affaires financières

Objet : Budget primitif 2023

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article 15 § 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, il appartient à la Présidente du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, en tant que responsable de la direction financière du Centre, de préparer le projet de Budget Primitif pour l'exercice à venir.

C'est pourquoi, elle soumet aujourd'hui ce projet de budget à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07.04.2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07.04.2023

FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022				DEPENSES 2023		
M832		BP 2022	CA 2022	M57		
Chap.	Article	Total Voté	Réalisé	Nature	Libellé	BP 2023
011	60622	8 000,00	6 927,85	60622	Carburants	11 300,00
	60628	1 000,00	619,10	60628	Autres fournitures non stockées	1 100,00
	60632	3 000,00	1 334,78	60632	Fournitures de petit équipement	3 300,00
	6065	10 000,00	9 341,59	6064	Fournitures administratives	10 000,00
	6066	16 000,00	18 177,38	60661	Médicaments	6 800,00
				60662	Vaccins et sérums	15 000,00
				60668	Autres produits pharmaceutiques	600,00
	6068	3 500,00	2 310,99	6068	Autres matières et fournitures	3 500,00
	61321	48 000,00	1 714,40	6132	Locations immobilières	50 800,00
	6135			61351	Locations matériel roulant	90 000,00
		6 000,00	1 457,19	61358	Locations mobilières Autres	5 000,00
	614	108 000,00	76 884,17	614	Charges locatives et de copropriété	123 435,40
	61551	4 000,00	4 069,21	61551	Entretien matériel roulant	7 900,00
	61558	1 000,00	3 437,58	61558	Autres biens mobiliers	1 100,00
	6156	41 000,00	35 003,16	6156	Maintenance	49 600,00
	6168	6 000,00	5 440,35	6168	Autres	5 000,00
	6182	8 000,00	9 670,90	6182	Documentation générale et technique	8 800,00
	6184	16 500,00	27 118,96	6184	Versements à des organismes de formation	18 150,00
	6188	2 000,00	26 196,98	6188	Autres frais divers	2 200,00
	6222	5 000,00	491,51	62268	Autres honoraires, conseils	
				62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	3 000,00
	62268	8 000,00	4 038,06	62268	Autres honoraires, conseils	8 500,00
	6228	2 500,00	787,47	6228	Divers	2 750,00
	6231	3 000,00	1 324,00	6231	Annonces et insertions	2 300,00
	6236	2 000,00	8 399,61	6236	Catalogues et imprimés et publications	4 200,00
	6237	2 000,00	-	6237		
	62511	12 000,00	3 723,31	6251	Voyages, déplacements et missions	13 200,00
	62518	2 500,00	2 112,39			2 750,00
	6257	5 000,00	6 554,51	6234	Réceptions	5 500,00
	6261	25 000,00	27 164,83	6261	Frais d'affranchissement	22 000,00
	6262	15 000,00	15 632,60	6262	Frais de télécommunications	25 000,00
	6281	8 500,00	5 395,50	6281	Concours divers (cotisations)	9 350,00
	6288	222 391,00	237 097,62	6288	Autres	254 130,10
	62878			62878	Remboursement de frais à des tiers (DAS)	185 000,00
	637	2 000,00	-	637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00
011	**Total**	**596 891,00**	**542 426,00**		**Total 011**	**952 465,50**
012	6218	-	43 097,53	6218		
	6331	32 650,96	16 699,00	6331	Versement mobilité	35 916,06
	6332	6 044,58	-	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 649,04
	6336	10 268,58	11 204,00	6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 295,43
	6411			64111	Rémunération principale	1 062 243,35
				64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	15 000,00
		1 067 039,41	727 031,87	64113	NBI	16 500,00
	6413	-	10 001,60			

	64131	368 025,93	407 277,04	641310	Personnel non titulaire	510 000,00
				64132	SFT et indemnité de résidence non titulaire	
	64132	368 857,68	232 169,83		Rémunération principale mission temporaires	320 000,00
	6415	-	1 600,00	6415		
	64168	-	3 336,34	64168	Autres emplois aidés	
	642	15 402,87	-	642	Indemnités du jury soumises à cotisations spéciales	6 000,00
	6451	252 607,08	280 619,00	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	268 500,00
	6453	268 583,87	213 852,50	6453	Cotisations aux caisses de retraites	297 701,35
	6454	26 733,20	26 266,00	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 704,09
	6455	75 987,50	69 416,56	6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 200,00
	6456	5 647,72	2 572,00	6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	4 500,00
	6461	4 189,58	-	6451		
	6463	2 053,72	-	6453		
	6464	1 549,17	-	6454		
	6488	102 685,81	44 845,42	6488	Autres charges de personnel (chèques dej)	98 000,00
012	**Total**	**2 608 327,66**	**2 089 988,69**		**Total 012**	**2 761 209,32**
65	6512	20 000,00	17 429,01	65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage (abonnement etc.)	19 000,00
	6531	54 000,00	52 239,18	65311	Indemnités de fonction élus	58 000,00
	65321	3 000,00	2 421,79	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	3 300,00
	65322	2 500,00	-	6584		2 750,00
	6533	6 000,00	3 546,00	65313	Cotisations de retraite	6 600,00
	6561	155 000,00	177 495,56			
	657	43 000,00	29 050,00	657363	Subventions de fonctionnement établissement à caractère administratif	23 500,00
	65888	500,00	17,77	65888	Autres	800,00
65	**Total**	**284 000,00**	**282 199,31**		**Total 65**	**113 950,00**
66	6611	7 183,34	7 183,34	66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 613,00
66	**Total**	**7 183,34**	**7 183,34**		**Total 66**	**6 613,00**
67	673	2 000,00	-	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00
67	**Total**	**2 000,00**	**-**		**Total 66**	**1 500,00**
68	6811	72 211,63	70 488,35	6811	Dotation aux amort. immos incorporelles	100 000,00
68	**Total**	**72 211,63**	**70 488,35**		**Total 042**	**100 000,00**
023	023	139 609,53	-	023	Virement à la section d'investissement	192 356,40
023	**Total**	**139 609,53**	**-**		**Total 023**	**192 356,40**
Total		3 710 223,16	2 992 285,69		Total dépenses de fonctionnement 2023	4 128 094,22

COMPTE ADMINISTRATIF 2022				RECETTES 2023		
M832		BP 2022	CA 2022	M57		
Chap.	**Article**	**Total Voté**	**Réalisé**	**Nature**	**Libellé**	**BP 2023**
70	7061	840 000,00	882 967,58	706881	Cotisations obligatoires	805 000,00
	7062	1 100 000,00	1 214 764,10	706882	Cotisations additionnelles	1 072 000,00
	70633	25 000,00	19 960,21	70878	Remboursement de frais par des tiers	178 509,03
	70638	15 000,00	9 962,19	706888	Autres prestations de services	9 962,19
	7066	85 000,00	89 839,27	706883	Cotisations des organismes non affiliés	80 000,00
	70842	473 000,00	530 418,64	70848	Mise à dispo personnel autres organismes	480 000,00
	7085	0,00	66 960,04	708773	Coût lauréat	69 500,00
	7086	157 000,00	157 391,00	708774	Transfert de ressources au CNFPT	195 500,00
	7087	1 000,00	391,73	70878	Produits au titre de la gestion des contrats d'assurance	
	7088	46 500,00	60 217,37	7088	Produits activités annexes (abonnements)	60 000,00
70	**Total**	**2 742 500,00**	**3 032 872,13**	**Total 70**		**2 950 471,22**
74	7471	0,00	11 248,00	74718	Autres participations	10 000,00
	7478	97 000,00	108 163,12	74788	Autres (FIPHP)	68 000,00
74	**Total**	**97 000,00**	**119 411,12**	**Total 74**		**78 000,00**
	75881	80 000,00	95 681,10	7588	Assurances statutaires	
	75888	100,00	2,16	75888	Autres	39 000,00
75	**Total**	**80 100,00**	**96 037,36**	**Total 75**		**39 000,00**
013	64198	40 000,00	99 080,12	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	92 442,40
	6459	0,00	1 600,00	6459	Remboursements sur charge de sécurité sociales et de prévoyance	1 000,00
013	**Total**	**40 000,00**	**100 680,12**	**Total 013**		**93 442,40**
77	773	2 000,00	0,00	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	
77	**Total**	**2 000,00**	**0,00**	**Total 77**		
002	002	748 623,16	748 623,16	002	Résultat de fonctionnement reporté	967 180,60
Total		3 710 223,16	4 097 623,89	Total recettes de fonctionnement 2023		4 128 094,22

INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022				BUDGET PRIMITIF 2023		
M832		BP 2022	CA 2022	M57		
Chap.	Article	Total Voté	Réalisé	Nature		BP 2023
001	001	32 081,50	32 081,50	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	
10	10222	2 333,56	1 618,26	10222	FCTVA	5 900,00
	1068	0,00	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	138 157,60
10	Total	2 333,56	1 618,26	10		144 057,60
28	28051	37 636,74	37 636,74	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	51 000,00
	28154	3 194,64	3 194,64	281578	Autre matériel technique	10 000,00
	28181	1 132,62	1 132,63	28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 000,00
	28182	3 052,59	3 052,60	281828	Autres matériels de transport	1 000,00
	28183	26 695,04	25 471,74	281838	Autre matériel informatique	25 707,00
	28184			281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 293,00
	28188			28188	Autre	
28	Total	71 711,63	70 488,35			100 000,00
021	021	139 609,53		021	Virement de la section de fonctionnement	192 356,40
021	Total	139 609,53				192 356,40
Total		245 736,22	104 188,11	Total recettes d'investissement 2023		436 414,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2022				BUDGET PRIMITIF 2023			
M832		BP 2022	CA 2022	Total	M57		
Chap.	Article	Total Voté	RAR	Réalisé	Nature	Libellés	BP 2023
001	1641				001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 073,82
16	1641	35 136,22		35 136,22	1641	Emprunts en euros	35 707,00
16	**Total**	**35 136,22**	**-**	**35 136,22**		**Total 16**	**35 707,00**
20	2051	112 000,00	5 000,00	63 575,98	2051	Concessions et droits similaires	50 000,00
					2031	Frais d'études	20 000,00
20	**Total**	**112 000,00**	**5 000,00**	**63 575,98**		**Total 20**	**70 000,00**
21	2135	-	-	2 692,30	21351	Bâtiments publics	56 000,00
					21311	Bâtiments administratifs	100 000,00
	2154	12 000,00	-	-	21578	Autre matériel technique	9 532,00
	21811	39 100,00	-	-	2181	Installations générales, agencements et aménagements.	5 000,00
	2182				21828	Autres matériels de transport	100 000,00
	2183	40 000,00	5 083,78	25 857,43	21838	Autre matériel informatique	15 094,18
	2184				21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00
	2188				2188	Autres	2 007,00
21	**Total**	**91 100,00**	**5 083,78**	**28 549,73**		**Total 21**	**297 633,18**
23	2313	5 000,00	5 000,00	-	2313	Constructions	10 000,00
23	**Total**	**5 000,00**	**5 000,00**	**-**		**Total 23**	**10 000,00**
27	271	2 500,00	-	-	271	Titres immobilisés (droit de propriété)	
27	**Total**	**2 500,00**	**-**	**-**			**-**
Total		245 736,22	15 083,78	127 261,98	Total dépenses d'investissement 2023		436 414,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/13 relative au budget primitif 2023
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-13 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-13-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/14

Thème : Affaires financières

Objet : Subvention à l'ANDCDG

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle que l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints de Centres de Gestion (ANDCDG) contribue depuis de nombreuses années par ses travaux à enrichir l'expertise technique de nos établissements. Ses commissions (Statut, Recrutement-Concours, Emploi, Santé-Sécurité au travail, Action sociale et Protection sociale) et les différents groupes de travail ponctuels regroupent, au niveau national les directeurs et leurs collaborateurs. Mutualisant les compétences, ils élaborent des projets, des modèles de documents, des propositions à soumettre aux élus.

L'ANDCDG est étroitement associée à ses travaux par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG)

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **d'ATTRIBUER** à l'ANDCDG pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement de 350 €

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07.04.2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07.04.2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/14 relative à la subvention à l'ANDCDG
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-14 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-14-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/15

Thème : Affaires financières

Objet : Subvention au COS 87

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle que l'Association du Comité des Œuvres Sociales 87 contribue depuis de nombreuses années par ses prestations à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'action sociale. Adossé au périmètre d'adhésion du CDG87, sa vocation départementale en fait un outil incontournable pour l'ensemble des collectivités et établissements publics de moins de 350 agents.

L'accompagnement financier régulier du CDG87 contribue à l'équilibre et la pérennité de cette structure.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **d'ATTRIBUER** au COS 87 pour l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement de 23 000 €

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07.04.2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07.04.2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/15 relative à la subvention à l'a subvention au COS 87
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-15 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-15-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/16

Thème : Affaires financières

Objet : Cotisation des collectivités : proposition de dégrèvement

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article 452-28,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 27,

La Présidente expose que, compte tenu du résultat financier du CDG 87 pour l'année 2022, il lui semble pertinent d'envisager un dégrèvement de cotisation pour les collectivités et établissements affiliés.

En effet, les recettes du CDG 87 ont bénéficié de l'augmentation des bases de cotisations importantes induites par le relèvement du SMIC à plusieurs reprises, ainsi que l'augmentation de la valeur du point sur cette année 2022.

Compte tenu de l'excédent ainsi cumulé, la Présidente propose de dégrever les cotisations relatives au mois de juillet 2023, représentant environ 185 000 €.

Après discussion, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

1°) **d'ACCEPTER** la proposition de la Présidente

2°) lui **DEMANDE** de mettre en œuvre auprès des collectivités et établissements affiliés ce dégrèvement sur le mois de juillet 2023

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07.04.2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07.04.2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :
délibération DCA 2023/16 relative à la proposition de dégrèvement de la cotisation des collectivités

Date de transmission de l'acte : 07/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2023

Numéro de l'acte : del-032023-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-288708522-20230330-del-032023-16-DE

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Caroline FRITZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Centre Départemental de Gestion
HAUTE VIENNE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/17

Thème : Affaires financières

Objet : Frais de gestion du contrat groupe d'assurance risque statutaire

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial et notamment son article 26 alinéa 5,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 27,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Vienne portant le n°DCA 2020/44 du 14 décembre 2020 et fixant à 3 % du montant de leur cotisation la participation financière aux frais de gestion des collectivités adhérentes,

Compte tenu des évolutions tarifaires et afin de respecter l'équilibre financier de la charge supportée par le CDG 87, la Présidente propose de baisser le taux de participation des collectivités et établissements adhérents au contrat groupe de 3 à 1 % pour l'année 2023.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

1°) **de PORTER** de 3 à 1% le taux de participation aux frais de gestion du contrat groupe des collectivités et établissements adhérents

2°) **d'AUTORISER** la Présidente à signer les avenants aux conventions nécessaires à l'application de cette décision

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

La Présidente,

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07 Avr. 2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07 . Avr. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :
délibération DCA 2023/17 relative aux frais de gestion du contrat d'assurance groupe risque statutaire

Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-17 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-17-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/18

Thème : Affaires relatives au personnel

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte :

- Le départ par voie de détachement d'un rédacteur principal de 2ème classe du service Gestion des carrières et son remplacement,

il convient de modifier le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion :

➲ Vu le code général des collectivités territoriales,

➲ Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

➲ Vu l'avis du Comité social territorial en date du 25 janvier 2023,

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

1°) **de SUPPRIMER :**

À compter du 1er avril 2023

- Un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

2°) **de CREER :**

À compter du 1er avril 2023

- Un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet

3°) **d'APPROUVER** le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion ci-joint

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07 avr. 2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07 avr. 2023

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2023

Emplois fonctionnels	pourvus	non pourvus
Directeur général (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général des services des villes de 40 000 à 80 000 habitants)	1	
Directeur général adjoint (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général adjoint des services des villes de 40 000 à 150 000 habitants)		1

GRADE	Catég.	Durée hebdo.	Budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel
Filière administrative					
Attaché hors classe	A	35 h	1	1	
Attaché principal	A	35 h	1	1	
Attaché	A	35 h	3	3	
Rédacteur principal 1ère classe	B	35 h	7	7	
Rédacteur	B	35 h	4	3	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	35 h	1		
Adjoint administratif	C	35 h	4	4	
Filière technique					
Ingénieur	A	35 h	1		1
Technicien principal de 2ème classe	B	35 h	1	1	
Technicien	B	35 h	1	1	
Filière médico-sociale					
Médecin hors classe	A	35 h	3		3
Psychologue classe normale	A	35 h	1		1
Infirmier en soins généraux	A	17h30	1		1
		TOTAL :	**29**	**21**	**7**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/18 relative à la modification du tableau des effectifs
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-18 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-18-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Centre Départemental de Gestion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 mars 2023

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 11
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2023/19

Thème : Organisation générale du CDG

Objet : Gratification des collaborateurs bénévoles

Le jeudi 30 mars 2023 à 10h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 8 mars 2023, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Agnès VARACHAUD, suppléante de M. ALLARD.

EXCUSES

M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD ; Mme Sandrine ROTZLER ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD.

REPRESENTES

M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Nadine BURGAUD
Mme Sandrine ROTZLER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Philippe LACROIX

La Présidente rappelle qu'afin de faire face à une pénurie d'agent administratif dans le vivier des candidats des « Missions temporaires », le Centre de gestion a mis en œuvre une formation accélérée de secrétaire de mairie remplaçant(e) intitulé « Formation initiale SMR »

Cette formation, qui accueille 6 stagiaires, comporte une partie théorique qui s'est déroulée sur 7 jours en février/mars 2023, ainsi qu'une partie pratique de 8 jours se déroulant dans des collectivités territoriales du département, sous le tutorat d'une secrétaire de mairie.

Ces 6 secrétaires de mairie apportent leur concours bénévole à cette formation en transmettant aux stagiaires leurs connaissances professionnelles.

Le Centre de gestion souhaite les remercier pour cette participation et il est proposé au Conseil d'administration d'accepter le principe du versement d'une gratification sous forme de bons d'achat de produits culturels, à raison d'un montant indicatif de 150 € par tuteur/tutrice de leur intervention.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **d'ACCEPTER** le principe du versement d'une gratification aux collaborateurs bénévoles (secrétaires de mairie, adjoints administratifs) pour leur participation au déroulement de la session pratique de la formation 2023 « Formation initiale SMR » sous forme de bons d'achat de produits culturels, à raison d'un montant indicatif de 150 € par tuteur/tutrice pour la durée de leur intervention.

- **d'ACCEPTER** le principe de versement d'une gratification aux collaborateurs bénévoles pour leur participation au déroulement de la session pratique des formations à venir « Formation initiale SMR ».

- **d'AUTORISER** la Présidente à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Fait et délibéré à Limoges, le 30 mars 2023

La Présidente,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE HAUTE VIENNE

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 07.04.2023

Publié sur le site internet du CDG87 le : 07.04.2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	délibération DCA 2023/19 relative à la gratification ds collaborateurs bénévoles
Date de transmission de l'acte :	07/04/2023
Date de réception de l'accusé de réception :	07/04/2023
Numéro de l'acte :	del-032023-19 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-288708522-20230330-del-032023-19-DE
Date de décision :	30/03/2023
Acte transmis par :	Caroline FRITZ
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.4. Autres categories de personnels